



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



19087053

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

19 JUN 2019

Le Greffier

N° d'entreprise : 0420.254.973

Dénomination(en entier) : **ADDAX**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Place Astrid 3 - 6040 Charleroi

Objet de l'acte : Transfert du Siège Social - Cession de parts sociales

Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Mai 2019.

Rapport de l'assemblée générale extraordinaire du gérant de la SPRL Addax qui s'est tenue à Charleroi, le 24 Mai 2019.

La présente assemblée a pour ordre du jour :

- Transfert du siège social
- Cession des parts sociales

Toutes les parts sociales étant présentes ou représentées, l'assemblée est valablement constituée, les débats débutent à 15h00.

Il est donné lecture de l'ordre du jour :

1. Transfert du siège social

A l'unanimité, le siège social de la SPRL Addax est transféré à l'Allée de la Charmille 16 – 6120 Ham-sur-Heure à dater du 24 Mai 2019.

2. Cession des parts sociales

La cession de 250 parts sociales de Mme Meganck Anne-Marie à Mr Gilot Régis.

La cession de 250 parts sociales de Mr Vanackere Eric à Mr Gilot Régis.

3. Divers

L'assemblée générale mandate la SPRL FIMAT & Co (représentée par Monsieur MATHIEU François-Christophe) aux fins d'accomplir les formalités administratives liées aux présentes décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Le président.
GILOT Régis

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/07/2019 - Annexes du Moniteur belge